



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 14/03/2023

Publication :
le 24/03/2023

Délibération n° D-2023-48

Complément de tarifs - Parc des expositions et salles
extérieures

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Direction Animation de la Cité

Complément de tarifs - Parc des expositions et salles extérieures

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Les tarifs de location des espaces, du matériel et de la main d'œuvre du parc des expositions prévoient des dispositions spécifiques pour les activités d'intérêt général et local.

Cependant, certaines associations, organisatrices d'évènements, comportent des activités principalement ou strictement commerciales, notamment via la relocation d'espaces à des entreprises de commerce exerçant une activité lucrative du même type que celles exercées habituellement, en dehors de l'évènement.

Pour celles-ci, il y a lieu d'appliquer logiquement les tarifs du secteur commercial.

Concernant les évènements hybrides, qui comportent à la fois des activités associatives et commerciales, il y a lieu de prévoir des dispositions spécifiques à chaque nature d'activité.

Ainsi, sur la base d'une déclaration complétée par l'organisateur indiquant la répartition entre ces deux types d'activité, la facturation décomposera, au prorata, les prix Hors Taxes de :

- la location des espaces ;
- la mise à disposition du matériel.

La facturation de la main d'œuvre n'est pas concernée par ce dispositif.

Pour le côté associatif de l'évènement, le calcul se fera au prorata du montant Hors Taxes du tarif associatif voté lors du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

Pour la partie commerciale, le montant sera calculé au prorata du montant Hors Taxes du tarif autres structures voté lors de ce même Conseil municipal.

Pour faciliter l'adaptation des acteurs concernés à cette évolution tarifaire, il est proposé de prévoir une évolution tarifaire progressive, étalée sur trois ans concernant la tarification commerciale pour la location des espaces et du matériel (de 2023 à 2025).

Des tarifs spécifiques pour les organisateurs de ces évènements hybrides prévoiront des tarifs du secteur commercial, d'un montant de 33,33% la première année (2023), puis 66,66%, la deuxième année (2024), à travers la délibération générale « tarifs annuels ».

Seules les associations présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel, se verront appliquer un tarif associatif.

Les conditions requises pour cette reconnaissance sont :

- une activité non lucrative ;
- une gestion désintéressée ;
- un cercle étendu de bénéficiaires.

En marge de cette évolution, il est proposé de modifier également les tarifs suivants :

- pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, il est proposé que les tarifs de location des espaces « avec chauffage » gérés par le Parc des Expositions, soient révisés pour être plus conforme au coût supporté par la Collectivité ;
- la location des chalets ne bénéficient pas de tarif longue durée ; il est proposé de créer des tarifs spécifiques « mois » ;
- le Pavillon n°1 de Pré Leroy dit « les Estoillettes » ne dispose pas de tarif au mois, il est proposé de créer un tarif pour permettre de le louer à l'exploitant saisonnier de Niort Plage notamment à hauteur de 500 € TTC, le mois (calcul au prorata du nombre de jours utilisés) ;
- il convient de modifier la participation de la Ville sur la location des espaces au Centre de Rencontre et de Communication par des associations niortaises, voté au Conseil municipal du 13 décembre 2022, comme suit :

PARTICIPATION VILLE SUR LA LOCATION DES ESPACES

Pour les associations niortaises : Remise 50%.

- le tarif pour l'évènement Niort Expo organisé par la Société PUZZLE au Parc Expo, est fixé forfaitairement à 13 334 € HT soit 16 000,80 € TTC ; ce forfait tarifaire comprend la location des équipements et matériels nécessaires à l'organisation, hors mise à disposition de la main d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les tableaux avec la nouvelle tarification : tarif associatif non commercial et tarif plein, tarif des chalets loués au mois ;
- approuver le calcul au prorata du montant associatif non commercial et tarif plein ;
- approuver le tarif pour l'évènement Niort Expo ;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

Anne-Lydie LARRIBAU

Jérôme BALOGE



LOCATION DES SALLES AU PARC DE NORON EN PERIODE DE CHAUFFAGE

PAVILLON DES COLLOQUES

TARIFS PAR TRANCHE DE 4 H			
TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 15/10/2023			
	HT	TTC	TTC
Surface (510) m ²	USAGERS INDIVIDUELS		TARIF PLEIN
En période de chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	152,87	183,44	240,34

TARIFS DES SALLES DU PARC DES EXPOSITIONS
(minimum d'unités de 6 heures)

TARIF PLEIN		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 15/10/2023					
SALLES	SURFACE M ²	PRIX					
		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	1 737,72	2 085,26	3 313,29	3 975,95	6 290,06	7 548,07

TARIF ASSOCIATIF NIORTAIS NON COMMERCIAL		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 15/10/2023					
SALLES	SURFACE M ²	PRIX					
		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	695,09	834,11	1 325,32	1 590,38	2 516,02	3 019,22

Le tarif associatif pour la location des espaces et des salles du parc expo s'applique uniquement aux manifestations d'intérêt général et local (association loi 1901) (voir p 54)

* toute unité commencée est due

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes :

2- Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

3 - Le 3ème jour d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

la période d'immobilisation comprend les jours avant et après la manifestation



LOCATION DES SALLES DU PARC DE NORON

Hors pavillon des colloques et Visiocentre

TARIFS DES SALLES DU PARC DES EXPOSITIONS (minimum d'unités de 6 heures)

MANIFESTATIONS HYBRIDES SECTEUR COMMERCIAL 2023		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/04/2023					
SALLES	SURFACE M ²	PRIX					
		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	579,18	695,02	1 104,32	1 325,18	2 096,48	2 515,78
Grande Halle de Galuchet sans chauffage	6 550	282,08	338,50	537,15	644,58	1 020,67	1 224,80
Chapiteau sans chauffage	1 980	85,52	102,62	162,42	194,90	308,72	370,46
Halle de la Sèvre sans chauffage	3 000	129,41	155,29	246,07	295,28	467,39	560,87
Halle des Peupliers sans chauffage	2 000	86,27	103,52	164,30	197,16	311,72	374,06
Halle Toilée sans chauffage	2 000	86,27	103,52	164,30	197,16	311,72	374,06

* toute unité commencée est due

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes :

2- Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

3 - Le 3ème jour d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

la période d'immobilisation comprend les jours avant et après la manifestation

P
A
R
C

D
E
S

E
X
P
O
S
I
T
I
O
N
S

LOCATION DES SALLES AU PARC DE NORON

TARIFS PAR TRANCHE DE 4 H

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/04/2023	
	HT	TTC
PAVILLON DES COLLOQUES Surface 510 m ²	MANIFESTATIONS HYBRIDES SECTEUR COMMERCIAL 1ère année	
Hors période de chauffage (du 16 avril au 14 octobre)	42,39	50,87
En période de chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	67,95	81,54

Toute unité de temps commencée est due.

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes :

1 - Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

2 - Le 3ème jour d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

la période d'immobilisation comprend les jours avant et après la manifestation

TARIFS PAR TRANCHE DE 4 H

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/04/2023	
	HT	TTC
Visiocentre	MANIFESTATIONS HYBRIDES SECTEUR COMMERCIAL 1ère année	
Visiocentre petite salle de réunion avec écran (41 m ²)	10,92	13,10
Visiocentre grande salle de réunion avec écran (54 m ²)	18,21	21,85

Toute unité de temps commencée est due.

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes :

2- Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

3 - Le 3ème jour d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

la période d'immobilisation comprend les jours avant et après la manifestation

PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL (hors installation) MANIFESTATIONS HYBRIDES - SECTEUR COMMERCIAL - 2023

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage devra être remplacé à l'identique.

TARIFS EN VIGUEUR
 A PARTIR 01/04/2023

	H.T.	T.T.C.
A - GUERITE, l'unité par manifestation	32,64	39,17
B - PODIUM MODULABLE, le m2 par manifestation	1,88	2,26
<small>(non compris transport, montage, démontage et assistance technique)</small>		
C - STRUCTURE DALO 4 m X 4 m, location simple (non montée) par jour	19,50	23,40
D- STAND MODULAIRE CREATIF le ML (montage réalisé uniquement par les agents du parcep)	3,67	4,40
E - SURFACE DE PLEIN AIR par m2 *	0,03	0,04
F - COFFRET ELECTRIQUE, L'UNITE PAR MANIFESTATION		
F.1- Coffret électrique - 220 volts	9,56	11,47
F.2- Coffret électrique - 380 volts	12,53	15,04
G - REMPLACEMENT COFFRET ELECTRIQUE AU PRIX DU NEUF		
G.1- Coffret 3 KW disjoncteur 16 A	91,90	110,28
G.2- coffret triphase disjoncteur 32 A	208,25	249,90
H - REGLETTE ELECTRIQUE, l'unité par manifestation	5,17	6,20
I - POSE OU DEPOSE DE MOQUETTE, le m2	0,15	0,18
J - POSE ET DEPOSE DE MOQUETTE, le m2	0,33	0,40
K - LOCATION CUISINE MOBILE (Pour une durée maximum de 4 jours)	46,51	55,81
L - LOCATION CUISINE MOBILE (la journée supplémentaire)	19,50	23,40
M - LOCATION DE LA VIDEO PROJECTION (10000 lumens) DANS LA HALLE DES PEUPLIERS (AVEC ECRAN PANASONIC 8 X 6), par manifestation	134,66	161,59
N - LOCATION DE LA SONORISATION FIXE DANS LA HALLE DES PEUPLIERS (2 MICRO HF + RACCORDEMENT SIGNAL AUDIO) PAR MANIFESTATION	55,51	66,61
O - REMPLACEMENT POUHELLE DE TRI AU PRIX DU NEUF		
O.1- dégradation sur poteau support 3 flux	64,45	77,34
O.2- dégradation sur collecteur avec couvercle	29,75	35,70
P - SCENE MOBILE	91,02	109,22
Q - LOCATION DE CHALET		
Q.1 - Chalet de 3,30 m de façade, par jour	19,51	23,41
Q.2 - Chalet de 4,40 m de façade, par jour	23,25	27,90
Q.3 - Chalet de 6 m de façade, par jour	28,51	34,21
Q.4 - Chalet de 3,30 m de façade, par mois	216,65	259,98
Q.5 - Chalet de 4,40 m de façade, par mois	258,31	309,97
Q.6 - Chalet de 6 m de façade, par mois	268,31	321,97
R - PANNEAUX SIGNALIQUES EXTERIEURES		
R.1 - 4 Panneaux de signalétiques extérieures, par manifestation	gratuit	
R.2 - Panneau signalétique extérieure supplémentaire, par manifestation	2,27	2,72
S - CHAISE, l'unité par jour		
S.1 - Chaise	0,30	0,36
T - TABLES		
T.1 - Table de 1,20 m, l'unité par manifestation	0,98	1,18
T.2 - Table de 1,50 m, l'unité par manifestation	1,46	1,75
T.3 - Table de 1,80 m, l'unité par manifestation	1,72	2,06
T.4 - Table de 3,10 m, l'unité par manifestation	2,10	2,52
T.5 - Table ronde, l'unité par manifestation	1,87	2,24
T.6 - Mange debout, l'unité par manifestation	1,61	1,93
U - BARRIERE METALLIQUE, l'unité par manifestation	0,60	0,72
V - SAMIA L'UNITE	3,56	4,27
W - SCENE PROTOCOLAIRE, par jour	36,96	44,35



X - STRUCTURE TOILEE, location simple (non montée) par jour		
X1 - Structure toilée 4 X 4 m	19,51	23,41
X2 - Structure toilée 3 X 3 m	11,63	13,96
X - CHARIOT ELEVATEUR AVEC CHAUFFEUR, l'heure forfaitaire	14,63	17,56
Z - PANNEAU A ROULETTE NOIR 4M	3,14	3,77

Pour les dalos, la scène mobile et la structure 15 x 6, la règle suivante s'applique:

A partir du 22 ème jour de location consécutive, une remise de 30 % est consentie.

A partir du 43 ème jour de location consécutive, une remise de 60 % est consentie.

A partir du 63 ème jour de location consécutive, le tarif plein est repris.

Mise en place d'une caution de 450 € HT de caution pour les bris de matériels de la cuisine.

Les tarifs N et O ne bénéficient pas du tarif associatif

PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL (hors installation) MANIFESTATIONS HYBRIDES - SECTEUR COMMERCIAL - 2023

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage devra être remplacé à l'identique.

TARIFS EN VIGUEUR A
 PARTIR 01/04/2023

	H.T.	T.T.C.
A- SUPPORT D’AFFICHAGE, l’unité par manifestation		
A1 - Plasto bloc	1,61	1,93
A2 - Grilles caddies	1,61	1,93
A3 - Panneau à roulettes	3,21	3,85
A4 - Support autres divers	1,61	1,93
B- MATERIEL VIDEO, par jour d'utilisation		
B1 - Vidéo projecteur	56,27	67,52
B2 -PC portable	38,76	46,51
B3 - Ecran vidéo projecteur	3,08	3,70
C- MATERIEL SONORISATION, par jour d'utilisation		
C1 - Petite sonorisation mobile (2 enceintes amplifiées, 1 console, 1 micro HF, 2 micros fils)	37,51	45,01
C2 - Sonorisation portable autonome	11,71	14,05
C3 - Sonorisation "institutionnels"	91,90	110,28
D- MATERIEL AMENAGEMENT D’ESPACE		
D1 - Parasol, l'unité par manifestation	1,61	1,93
D2 - Comptoir, par jour d'utilisation	1,61	1,93
D3 - Moquette, le m ²	0,64	0,77
D4 - Potelets bois ou sangles, l'unité par manifestation	1,61	1,93
D5 - Pupitre de cérémonie, l'unité par manifestation	4,81	5,77
E- MATERIEL ELECTRIQUE		
E1 - Passage de câbles, l'unité par manifestation	16,25	19,50
E2 - Par led, par jour d'utilisation	6,66	7,99
E3 - Pied télescopique, par jour d'utilisation	9,38	11,26
E4 - Projecteur de chantiers sur pied, par jour d'utilisation	6,41	7,69
E5 - Kit de raccordement (1 coffret/1adaptateur)	15,94	19,13
F- PETIT MATERIEL ELECTRIQUE		
F1 - Rallonge électrique, l'unité par manifestation (3m, 5m, 10m, 20m, ...)	3,21	3,85
F2 - Adaptateur, l'unité par manifestation	3,21	3,85
F3 - Clé de coffret électrique, l'unité par manifestation	3,21	3,85
G- GROS MATERIEL TECHNIQUE DIVERS		
G1 - Groupes électrogènes, par jour d'utilisation (+remplissage de la cuve)	32,20	38,64
G2 - Transpalette, par jour d'utilisation	4,81	5,77
G3 - Echafaudage, par jour d'utilisation	9,38	11,26
G4 - Chariot de transport, par jour d'utilisation	4,81	5,77
H- MATERIEL DE VOIRIE (l'unité)		
H1 - Cônes	0,17	0,20
H2 - Baliroads	0,59	0,71
H3 - Grille Heras	1,61	1,93
H4 - Panneau d'interdiction de stationner	1,57	1,88
H5 - Lest	0,03	0,04
I- PETITE MATERIEL DIVERS (Forfait)	1,59	1,91
J- MOYEN MATERIEL DIVERS (Forfait)	2,07	2,48
K- EXTINCTEUR, par jour d'utilisation	3,12	3,74



PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL (hors livraison et installation)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/04/2023	
	HT	TTC
Q- LOCATION DE CHALET		
Q.4 -a - Location de chalet de 3, 30 m de façade, par mois	650,00	780,00
Q.5- a - Location de chalet de 4,40 m de façade, par mois	775,00	930,00
Q.6- a - Location de chalet de 6 m de façade, par mois	805,00	966,00

L
O
C
A
T
I
O
N
S



SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS EN PERIODE DE CHAUFFAGE

NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 15/10/2023	
SALLES	SURFACE en m ²	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Saint Pezenne	192	73,11	99,47
Salle Place du Port	100	37,80	55,08
Salle de Pré Leroy	200	75,56	108,84
Salle de St Liguair	157	56,26	82,19
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	21,76	30,41
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	49,67	69,40

HORS NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 15/10/203	
SALLES	SURFACE en m ²	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Saint Pezenne	192	102,67	207,08
Salle Place du Port	100	53,81	105,54
Salle de Pré Leroy	200	106,39	204,15
Salle de St Liguair	157	85,44	172,53
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	24,66	50,56
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	68,12	131,06

L
O
C
A
T
I
O
N
S